CGSS REUNION — CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE

cpsti La Réunion

Communiqué de presse

Le 19 mai 2025

Aide d'urgence aux travailleurs indépendants impactés par le cyclone Garance

Après le passage du cyclone Garance, les travailleurs indépendants ont pu solliciter le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants et la Caisse générale de Sécurité sociale pour une aide d'urgence aux victimes de catastrophes ou d'intempéries.

Le CPSTI et son instance régionale, présidée par M. Camille MOURGAMA, ont pour mission de représenter les travailleurs indépendants auprès des organismes de protection sociale, et ce notamment en :
• déterminant les orientations générales relatives à l'action sanitaire et sociale déployée spécifiquement en faveur des travailleurs indépendants,
• veillant à la qualité de service qui leur est rendue par le régime général,
• veillant à la bonne application aux travailleurs indépendants des règles relatives à leur protection sociale.

La CGSS, acteur essentiel pour les travailleurs indépendants et les entreprises réunionnaises, intervient dans le cadre de ses diverses missions pour :
• faciliter la gestion des cotisations sociales,
• assurer la prévention des risques professionnels,
• lutter contre la fraude et
• apporter un soutien en cas de difficultés financières.

Cyclone Garance : le CPSTI et la CGSS viennent en aide aux chefs d'entreprise sinistrés

Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) a remis ce lundi 19 mai, des chèques à des travailleurs indépendants sinistrés suite au passage du cyclone Garance. Ce dernier a durement frappé l'île de La Réunion et a occasionné des dégâts matériels pour de nombreux travailleurs indépendants.
Face à ce constat, le CPSTI a mobilisé son Fonds Catastrophe et Intempéries (FCI). Celui-ci permet de financer une aide d'urgence aux travailleurs indépendants actifs victimes de catastrophe ou d'intempéries pour répondre à leurs besoins les plus urgents du fait de l'atteinte de leurs locaux professionnels ou de leurs outils de production.
Cette remise de chèque du Fonds Catastrophe et Intempéries par le CPSTI et la CGSS, illustre la valeur de solidarité portée par les services de la sécurité sociale en faveur des chefs d'entreprise en difficulté.

Budget alloué par le CPSTI national : 240 000€
Nombre de dossiers reçus : 481
Nombre d'accords : 284

CONTACT PRESSE :

CGSS REUNION : David JOURLIN - 0262 40 33 03 - 0692 02 21 86 - media@cgss.re